

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 27 mai 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser l'annexe au rez-de-chaussée en façade arrière, la fermeture du balcon en façade arrière au premier et au deuxième étage, l'aménagement des combles, le remplacement des châssis et la construction des lucarnes, réaliser des transformations intérieures et construire des extension en façade arrière de l'immeuble, rue de la Roche Fatale, 78.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous nous opposons à l'agrandissement de la terrasse au 2^{ème} étage. Ce type de dispositif amènera des nuisances sonores pour le voisinage et provoquera des pertes d'intimité dans les jardins voisins par l'effet mirador de cette terrasse. Nous voudrions également savoir si la terrasse actuelle est réglementaire.

Par ailleurs, la dimension de la chambre à coucher des deux appartements « une chambre » semble être trop petite par rapport au RRU, mais peut-être que le RRU ne doit pas être appliqué dans le cadre d'une rénovation. Nous voudrions être informés à ce sujet.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur